

**Annexe – Parcours Ambition emploi dans le cadre de la réforme des lycées professionnels**

*Texte de référence : Arrêté du 18 juillet 2023 relatif au Parcours Ambition emploi.*

**Mesure 5.2**

Créer un dispositif Ambition emploi, offrant un filet de sécurité pour aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme après leur année de lycée, à trouver leur voie

**Objectif :** Au cœur des enjeux de la réforme du lycée professionnel, le parcours Ambition emploi vise à sécuriser l’accès à la qualification et à l’emploi de tous les jeunes ayant achevé leur parcours de formation au lycée professionnel et sans solution d’insertion ou de poursuite d’études à la rentrée.

**Principes** :

* Chaque jeune sortant de terminale sans solution à la rentrée, diplômé ou non, est reçu dans son établissement d’origine pour un entretien de situation.
* À l’issue de l’entretien, tous les élèves volontaires pour ce parcours :

 sont inscrits dans leur établissement pour une durée de quatre mois maximum à compter du 1er septembre avec MEF spécifique ;

 bénéficient de tous les droits afférents à la qualité d’élève : bourses, accès à la demi-pension, gratification lors des PFMP.

* Elaboration d’un parcours personnalisé Ambition emploi, construit en fonction des besoins des élèves qui peuvent accéder à :

 un appui à la recherche d’un emploi ou d’un contrat d’apprentissage ;

 un accompagnement vers une formation complémentaire ;

 des ateliers animés par la mission locale ;

 des aides, en fonction des besoins (santé, logement, mobilité, etc.) en lien avec la mission locale ;

 des cours professionnels ou généraux ;

 des stages en entreprise gratifiés 75 € par semaine si l’élève vient de CAP, 100 € s’il vient de baccalauréat professionnel ;

 des visites et immersions en entreprise.

 des dispositifs s’appuyant sur une clause sociale de formation ou un service civique.

**Phase de repérage dans l’établissement :**

* Identifier le nombre de jeunes n’ayant pas obtenu leur diplôme,
* Contacter les jeunes concernés,
* Organiser **des entretiens de situation** au sein de l’établissement et distinguer les typologies:
* Elèves qui ont échoué à l’examen qui souhaitent repréparer l’examen,
* Elèves qui ont échoué à l’examen mais qui ne souhaitent pas le repréparer mais être accompagnés vers l’emploi ou une autre formation,
* Elèves ayant validé leur examen mais étant sans solution PARCOURSUP et souhaitant bénéficier d’un accompagnement.

**Elaboration des parcours Ambition emploi:**

* Proposer des réponses adaptées pour les élèves qui ont échoué et qui souhaitent repréparer l’examen: Redoublement ou MOREA,
* Proposer des modules adaptés aux besoins des élèves exprimant leur souhait d’être accompagnés vers un projet d’insertion, en lien avec les partenaires des Plateformes de Suivi et d’Appui aux Décrocheurs (PSAD) : accompagnement au projet, estime de soi, rencontre avec les partenaires/structures locales d’accompagnement, de formation ou d’insertion jeunesse.

**Mise en place d’un tutorat interne / référents de parcours**:

La construction et le suivi du parcours Ambition emploi repose sur l’engagement de professeurs volontaires dans le cadre des missions prévues par le PACTE enseignant permettant d’accompagner des élèves ni en emploi ni en formation après leur année de terminale.

**Statut du jeune:**

Statut scolaire. L’élève est inscrit dans un établissement scolaire avec un MEF spécifique.

L’élève peut bénéficier d’une bourse d’enseignement du second degré s’il remplit les conditions.

**Suite de parcours :**

Les élèves sans solution à l’issue du parcours de 4 mois seront pris en charge par le service public de l’emploi. Ils peuvent se voir proposer la signature d’un **Contrat d’Engagement Jeune par la mission locale** qui les suivra. Ils ne seront alors plus inscrits dans l’établissement.

**Nécessité de :**

* Définir un calendrier et les acteurs mobilisés pour la phase de repérage, l’élaboration, le suivi des parcours et la coordination.
* Identifier les personnels mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PACTE sur l’objet : « Accompagner après l’année de terminale des jeunes ni en emploi, ni en formation »,
* Identifier les structures partenaires locales ou à rayonnement départemental/régional – lien à faire avec le bureau des entreprises, les CLEE et la PSAD.
* Connaître les calendriers des salons et manifestations qui se tiennent sur la période de la rentrée scolaire (Jeunes d’Avenir notamment).

**Ressources et documents supports**

|  |  |
| --- | --- |
| **Repérage** | |
| Personnes ressources | Professeurs volontaires dans le cadre du PACTE Enseignant  Equipe éducative |
| Document ressource | Fiche d’entretien de suivi Parcours Ambition emploi |
| **Elaboration de parcours** | |
| Personnes ressources | Professeurs volontaires dans le cadre du Pacte Enseignant / référent de parcours |
| Responsable du bureau des entreprises |
| Coordonnateur-conseil MLDS du bassin ou du district |
| Documents ressources | Vademecum Parcours Ambition emploi ***(lien vers le doc officiel)*** |
| Convention type relative aux periodes de formation en milieu professionnel et ses annexes ***(lien vers le doc officiel)*** |
| Fiche d’entretien de suivi Parcours Ambition emploi ***(lien vers le doc officiel)*** |
| Annuaire des partenaires PSAD et des dispositifs |
| Sites ressources | Cartographie des solutions en cours d’élaboration par l’agence régionale Oriane, en lien avec la région académique et l’association régionale des Missions locales |
| Les ressources du site nouvelle chance  <https://www.nouvelles-chances.gouv.fr/> |
| Les ressources du Plan Régional Insertion Jeunesse  <https://prij.fr/dispositifs> |